



NAPA

Nouvelles des Aires Protégées en Afrique

News from African Protected Areas



N°65
Juin 2013

Edito

Par Renaud Fulconis, AWELY

Faire cohabiter Homme et animaux, ou comment lier conservation et développement ?

Alors que l'Afrique passait récemment le milliard d'habitants et que notre planète devrait abriter en 2050 près de 9 milliards d'entre nous, dont deux milliards sur le continent africain, la question fondamentale de la coexistence entre Homme et animaux se pose plus que jamais. Aussi parce que l'accès aux ressources et à l'espace devient un problème récurrent, tant pour les villageois que pour la faune sauvage, ce dont nous ne percevons pour l'instant que les prémices. Dans un tel contexte, et en particulier en bordure des aires protégées, l'implication des communautés locales et l'aide au développement semblent être des éléments incontournables afin d'atteindre les objectifs voulus en terme de conservation. Parce que pour commencer, il me semble difficilement concevable d'apporter moyens financiers, humains et compétences pour la gestion ou la protection d'une espèce ou d'un milieu sans que les villageois puissent à leur tour en tirer des bénéfices. En particulier quand ces derniers manquent bien souvent des biens les plus élémentaires. Ensuite parce faire l'impasse sur le développement ou ne pas s'y impliquer suffisamment conduira généralement à revenir à la situation de départ, au bout de quelques années.

Depuis 2007, Awely, des animaux et des hommes, mène en Afrique et en Asie, des projets liant conservation des espèces et développement. Si la limitation des conflits entre Homme et animaux représente la plus grosse partie de notre travail, nous nous concentrons également sur la mise en place d'actions destinées à protéger durablement dans certaines zones, des espèces animales emblématiques

des menaces qui localement, pèsent sur elles. Sur chaque projet, notre personnel de terrain, toujours local, est en contact régulier avec les villageois, en particulier des groupes cibles identifiés comme ayant un impact négatif important sur l'espèce ou les ressources naturelles, et les accompagne, presque au quotidien, dans la mise en place de leurs propres initiatives de développement. Des initiatives pensées et souhaitées par les groupes et qui ne pourraient voir le jour ni perdurer sans un certain nombre de formations adaptées, et parfois du micro-crédit. C'est en leur permettant de gagner en autonomie, comme de devenir les véritables acteurs de leur développement, que les chances de voir ces villageois être également acteurs de la protection de leur propre environnement et des espèces qui le composent sont les plus grandes. Des communautés par la suite bien davantage disposées à accepter la loi, à devenir des informateurs des activités illégales, comme à recevoir quelque message pédagogique que ce soit sur le développement durable et les espèces qu'elles chassaient jusqu'alors, ou celles encore qui il y a peu, dévastaient leurs cultures ou endommageaient leurs habitations ou leurs granges. Un travail de longue haleine, parfois semé d'embûches et qui nécessite une grande faculté d'adaptation comme la possibilité de mettre en place les formations adaptées, et l'évaluation et le suivi régulier qui s'imposent, prioritairement par du personnel originaire de la région.

Des initiatives qui incontestablement, voient le jour ici ou là, et qui gagneraient à être connues et partagées, tant les épreuves traversées et les résultats obtenus par les uns, peuvent être bénéfiques aux autres.

*Renaud Fulconis - Directeur – Fondateur
Awely, des animaux et des hommes
renaud@awely.org*

Mieux gérer les aires de conservation à travers une plus grande implication des populations riveraines

(direction 3 de la feuille de route pour les AP d'Afrique)

Un entretien avec Alexis Kaboré, Secrétaire Exécutif de l'AFAUDEB (Burkina Faso)

Parlez-nous brièvement de l'AFAUDEB. Quel constat vous a poussé à créer l'association, notamment en matière de menaces sur les ressources naturelles. Quelles sont les principales activités actuellement menées par celle-ci ?

L'Association Faune et Développement au Burkina (AFAUDEB) est née du constat que la conservation des aires protégées et des ressources naturelles a pendant longtemps été menée sans l'implication des populations riveraines et que les rapports entre gestionnaires des aires protégées (services forestiers, concessionnaires) et communautés riveraines étaient davantage marqués par les conflits et les pratiques illégales que par la collaboration et le respect des textes.

Face à ce constat, l'objectif de l'AFAUDEB est de contribuer à inscrire la conservation dans la perspective d'une meilleure gouvernance, d'une « gestion conjointe » et d'une prise de décisions promouvant le partage des retombées économiques.

L'essentiel de l'appui d'AFAUDEB porte sur trois domaines: la conservation des ressources naturelles (mise en place de zones villageoises de chasse, ZOVIC, et développement d'activités de reboisement) ; le développement des compétences (formations, voyages d'échanges, dotation en équipements et infrastructures collectifs) et la diversification et l'accroissement des revenus (transformation et valorisation de PFNL, crédit, maraîchage).

Comment fonctionne concrètement une zone villageoise d'intérêt cynégétique ? Quelles y sont les principales actions menées ?

Une ZOVIC est une portion de terroir qu'un ou des villages décident de consacrer à la conservation de la faune et de son habitat. Dans la région de l'Est du Burkina, le concept date du début des années 1990 et leur mise en place comprend plusieurs étapes allant de l'identification du site par les autorités du ou des villages concernés à la mise en œuvre d'un plan d'aménagement et de surveillance en passant par la définition consensuelle des modalités de gestion et la promulgation d'un arrêté municipal reconnaissant formellement ces modalités.

Trois types d'activités sont menés dans les ZOVIC : les aménagements, la surveillance et le suivi écologique

participatifs et l'exploitation rationnelle des ressources naturelles.



Certaines ZOVIC accueillent des populations de faune intéressantes, comme ici quelques Cobes de Buffon

Les aménagements consistent en la réalisation de retenues d'eau pour la faune, de salines, de pistes périmétrales (tenant lieu de limites et de pare-feux) et internes (pour le passage des surveillants et des chasseurs), de bornes de délimitation, de panneaux d'information et de sensibilisation sur les activités prohibées ou autorisées.

La surveillance et le suivi écologique participatifs constituent des activités combinées que les comités villageois de surveillance effectuent. Le service forestier appuie les comités lorsque des infractions dont la prise en charge dépasse leurs compétences juridiques sont constatées.



Les pintades font partie du gibier généralement exploité dans les ZOVIC

L'exploitation de la ZOVIC est réalisée par les populations, sous le contrôle du GVGF (Groupement Villageois de Gestion de la Faune) et de son comité de surveillance, pour les usages domestiques à travers la collecte des PFNL et du bois de chauffe, la fauche de la paille, etc. Nombre de ZOVIC abritent aussi des sites

sacrés où des activités rituelles sont conduites par les autorités coutumières. L'exploitation commerciale des ZOVIC est faite par les guides et concessionnaires de chasse qui y conduisent les clients de petite chasse. Les fonds sont versés dans le compte du GVGF à la fin de chaque saison de chasse. A ces recettes s'ajoutent les autres revenus versés aux populations au titre des «taxes annuelles de gestion» payées par le concessionnaire de la réserve nationale en périphérie de laquelle est située la ZOVIC et les recettes générées par la vente de la viande de gibier tué par les chasseurs. Les fonds générés sont destinés à la réalisation ou la réhabilitation d'infrastructures communautaires, à l'aménagement et la surveillance de la ZOVIC et au fonctionnement du GVGF. La périphérie du complexe WAP du côté Burkina compte à l'heure actuelle une soixantaine de ZOVIC représentant environ 40.000 ha, certaines d'entre elles abritant des espèces de grande faune, telles que l'éléphant...

Lire l'intégralité de l'interview sur www.papaco.org, rubrique « des initiatives locales pour la conservation ».

Appui à la résilience écologique et au développement socio-économique à la périphérie de la Réserve de Biosphère du Dja (RBD) au Cameroun

(directions 6 et 8 de la feuille de route pour les AP d'Afrique)

Par l'ONG Tropical forest and Rural Development

Classée réserve de chasse en 1950, la Réserve du Dja a été reconnue réserve de Faune en 1973. Par la suite, le site a été intégré dans le Réseau international des Réserves de Biosphère en 1981 avant d'être inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO le 11 Décembre 1987, consacrant ainsi sa valeur universelle exceptionnelle.

Le statut de Réserve de Biosphère montre l'importance d'impliquer les communautés vivant à la périphérie et utilisant les ressources du terroir pour la satisfaction de leurs besoins quotidiens. Jusqu'à ce jour, les relations entre les communautés vivant à la périphérie de la RBD et les gestionnaires de cette réserve sont restées relativement tendues, la perception de la Réserve par les riverains n'étant pas la même que celle des gestionnaires.

Afin de parvenir à une gestion durable des écosystèmes et des ressources naturelles à l'intérieur et autour de la RBD, il semble prioritaire d'amener les communautés vivant en périphérie de l'AP à voir celle-

ci comme une opportunité de développement et d'amélioration de leurs conditions de vie, qu'il faut par conséquent gérer de manière durable.

C'est dans cette optique que l'ONG Tropical Forest and Rural Development (TF-RD) travaille actuellement avec ses partenaires (UICN-PPI.3 du FFEM, Zoo de Prague) pour coordonner et développer des projets d'éducation environnementale et des approches liant conservation et développement, fondées sur la science, et qui cherchent à protéger l'environnement tout en améliorant les conditions de vie des communautés partenaires.



Parmi les communautés concernées, on trouve les pygmées Baka

De manière spécifique, les projets développés visent à promouvoir l'éducation environnementale sur les grands singes dans les écoles primaires situées à la périphérie nord de la RBD, pour mettre en cohérence le programme officiel d'éducation environnementale des écoles de cette zone avec les réalités environnementales de la RBD et d'autre part à protéger et valoriser la biodiversité en travaillant au sein de la zone tampon de l'aire protégée sur l'appui à la mise en place d'agro-forêts à base de cacao (des agro-forêts sont en cours de développement en valorisant d'anciennes jachères abandonnées), la réhabilitation de vieilles cacaoyères (ces cacaoyères sont réhabilitées et enrichies en espèces locales domestiquées (Ndjansang, mangue sauvage, safoutier, etc...)) et la structuration des producteurs (création d'une coopérative des producteurs, formations sur des

questions de fonctionnement et de gestion des exploitations agricoles et appui aux ventes groupées de cacao). Environ 80 personnes travaillant sur une quarantaine d'ha sont concernés par cet aspect du projet.

La finalité est que les revenus générés par cette agriculture durable, développée autour de la coopérative de producteurs, participent à l'élimination de la pauvreté et contribue à terme au développement socio-économique tout en réduisant de manière indirecte certaines menaces pesant sur l'écosystème de la RBD tel que le braconnage actuellement pratiqué dans et en périphérie de l'AP...

Plus d'info : Epana Manfred Aimé
Tropical Forest and Rural Development President
epandaa@yahoo.fr

Voir aussi www.papaco.org – initiatives locales pour la conservation



Sur cette thématique,
à lire aussi...

Charlotte Karibuhoye, vice-présidente de la CMAP en Afrique de l'Ouest et du Centre, nous recommande la lecture des lignes directrices intitulées « **Intégration des connaissances indigènes à la planification et à la mise en oeuvre de projets** »...

Extraits de l'introduction : « Les pratiques exemplaires dans le secteur du développement exigent que les projets mis en oeuvre bénéficient à tous et donnent lieu à un environnement socioéconomique et un milieu naturel viables. On est de plus en plus conscient des avantages offerts par l'utilisation combinée de la science et de la technologie et des connaissances traditionnelles pour avoir des projets de développement dont les résultats sont mutuellement avantageux. Les projets de développement peuvent permettre d'atteindre ces objectifs lorsque la coopération et la compréhension mutuelle sont associées à la compréhension des droits traditionnels des peuples indigènes... »

...Les systèmes de connaissances traditionnelles des peuples indigènes, dont le fond et la forme varient considérablement, ont tous beaucoup à offrir pour assurer le maintien de la vie sur la planète. La plupart de ces systèmes considèrent que les personnes forment un tout avec la terre, non qu'elles la possèdent, et qu'elles en sont donc les gardiens. La sagesse

découlant de cette philosophie peut être utilisée de manière avantageuse pour planifier un développement durable. »

A télécharger sur : [http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/ea/\\$file/IndiKnow-e.pdf](http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/ea/$file/IndiKnow-e.pdf)

Pour contacter Charlotte : karibuhoye@lafiba.org

Plaidoyer pour un arrêt des activités illégales dans le Parc National de Togodo-Sud (Togo)

(directions 2, 3 et 4 de la Feuille de Route pour les AP d'Afrique)

Par l'ONG ADT-Togo

Le parc national de Togodo-Sud, avec une superficie de 15 000 hectares, est un site Ramsar abritant une biodiversité importante dont *Cercopithecus erythrogaster*, qui est une espèce endémique. Face aux pressions que cette aire protégée subit, l'ONG « Les Amis de la Terre-Togo (ADT-Togo) » s'est engagée en faveur de la préservation de ses ressources et de sa gestion efficace.

Ainsi, dans le cadre de la mise en oeuvre du projet intitulé « Mise en place et valorisation d'une zone tampon autour du parc de Togodo-sud », financé par la 3^e phase du Programme de Petites Initiatives (PPI.3) du Fonds Français pour l'Environnement Mondial et par la fondation Veolia Environnement, ADT-Togo mène des actions de plaidoyer à l'endroit des autorités administratives et traditionnelles pour une amélioration de la gestion actuelle du parc.



Bétail pâture dans le parc

Ainsi, lors d'une campagne de sensibilisation conduite par ADT-Togo dans les communautés riveraines du parc, il a été fait cas d'actes illicites perpétrés dans le parc. Il s'agit notamment de la transhumance, du braconnage, du prélèvement d'animaux par des militaires, la coupe du bois et les feux de végétation.

ADT-Togo, a saisi l'administration en charge des aires protégées afin de lui faire part de sa préoccupation et de la nécessité de trouver des solutions pour un arrêt des activités illégales opérées dans le parc. L'ONG a par ailleurs adressé une lettre ouverte aux plus hautes autorités, dont le Premier Ministre, pour attirer leur attention sur les dégâts causés dans le parc et à sa périphérie (massacre de la faune dont des espèces menacées, destruction du couvert végétal par les feux non contrôlés, dégradation des ouvrages installés en périphérie pour la mise en œuvre de l'apiculture, etc.) et sur les impacts néfastes qui en découlent.

Trois missions ont par la suite été diligentées par les autorités afin de vérifier les faits relatés par ADT-Togo dans son courrier. Certains responsables locaux en charge de la gestion du parc n'ont malheureusement pas reconnu les actes de braconnage dont a fait cas l'ADT même s'ils reconnaissent que des prélèvements d'animaux ont fréquemment lieu dans la réserve de faune de Togodo-Nord. En revanche, ils ont reconnu ne pas encore être parvenus à mettre un frein à la présence de bétail transhumant dans le parc.

Les autorités se sont engagées à prendre dans les plus brefs délais les dispositions idoines pour lutter contre les braconniers et autres propriétaires de bétail pâturant illégalement dans l'aire protégée.

Les activités de lobbying d'ADT se poursuivent afin d'aboutir à un engagement total et sans faille des autorités dans la résolution des problèmes que rencontre le parc en vue d'une meilleure gestion de ce patrimoine national...

Plus d'info : adt-togo@amiterre.org

Communiqué de presse du WWF : au moins 26 éléphants tués dans un site du patrimoine mondial en RCA

Yaoundé, Cameroun (10 mai 2013)

Au moins 26 éléphants ont été massacrés dans le site du Patrimoine Mondial à Dzanga Bai en République Centrafricaine, à la suite de l'entrée (le 6 mai) de 17 hommes armés de

Kalachnikovs dans l'habitat unique d'éléphants, localement appelé «village des éléphants».

Des sources du WWF ont affirmé qu'au moins 26 carcasses d'éléphants ont été trouvées à l'intérieur et aux environs du Bai, une vaste clairière au sein de laquelle entre 50 et 200 éléphants se rassemblent pour boire des sels minéraux contenus dans le sable.

On comptait quatre éléphanteaux parmi les carcasses, et les habitants du village avaient commencé à découper de la viande des carcasses. Depuis l'arrivée des braconniers on ne trouve plus d'éléphant dans le Bai, que les sources ont décrit de «mortuaire d'éléphants».



Malgré le départ de la zone de ces 17 individus armés - qui se sont présentés comme des éléments des forces armées du Gouvernement de transition - le WWF et les autres partenaires de la conservation s'inquiètent que la tuerie pourrait

continuer si la zone n'est pas rapidement sécurisée.

La République Centrafricaine a connu violence et chaos depuis le début de l'année, et le WWF et les autres organisations de la conservation ont dû quitter le quartier général du parc en avril pour des raisons de sécurité.

Jim Leape, Directeur Général du WWF a affirmé : « La tuerie a commencé. La République Centrafricaine doit agir immédiatement pour sécuriser cet unique site du Patrimoine Mondial. La violence que nous observons au Dzanga Bai menace l'un des grands trésors du monde, et met en péril l'avenir des habitants de la région...La communauté internationale doit aussi agir et aider la République Centrafricaine de toutes les manières possibles pour restaurer la paix et l'ordre dans ce pays, et aussi à protéger les populations et leur héritage naturel. »

...« Les événements au Dzanga Bai rappellent vivement la menace à laquelle les éléphants de forêt font face en Afrique Centrale, avec une diminution de 62 pour cent des populations de cette espèce au cours des 10 dernières années... Finalement cette tragédie montre que les pays consommateurs d'ivoire, et notamment la Chine et la Thaïlande, doivent mettre fin



à cette demande, la cause première de l'extermination des éléphants en Afrique. »

Pour plus d'information :
Jules CARON Chef de communication de la campagne du WWF contre le braconnage en Afrique Centrale : jcaron@wwfcarpo.org



Un article de la CMAP
Aires protégées : offrir des solutions naturelles aux défis du 21ème siècle.

Les aires protégées demeurent la pierre angulaire des efforts mondiaux pour la conservation. Les doubles impacts du changement climatique et de la perte de biodiversité sont des menaces majeures pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier ceux qui ont trait à la durabilité environnementale, la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire et l'accès à l'eau. La prise de conscience de la vulnérabilité de la planète aux changements induits par l'homme est aussi l'occasion de souligner, à nouveau, les valeurs multiples des écosystèmes naturels et les services qu'ils fournissent.

Les aires protégées, lorsqu'elles sont intégrées dans les plans d'utilisation des terres dans le cadre de réseaux de conservation plus vastes et connectés, sont sources de solutions pratiques et concrètes aux problèmes à la fois de la perte d'espèces et d'adaptation au changement climatique. Les habitats naturels apportent une contribution significative à l'atténuation des changements via le stockage du carbone et la séquestration dans la végétation et les sols, et à l'adaptation par le maintien des services écosystémiques essentiels qui aident les sociétés à réagir et à s'adapter au changement climatique et aux autres défis environnementaux. De nombreuses aires protégées pourraient être justifiées simplement par ces raisons socio-économiques et les multiples biens et services qu'elles procurent sont largement méconnus dans la comptabilité nationale.

Cet article soutient qu'il y a des arguments convaincants pour investir davantage dans les systèmes d'aires protégées étendus et mieux connectés, dans une gamme de modes de gouvernance et de gestion qui sont spécifiquement conçus pour contrer les menaces du changement climatique, l'augmentation de la demande et les modes déraisonnables d'utilisation des ressources. Le nouvel agenda pour les aires protégées nécessite une plus grande inclusion d'un plus large éventail d'acteurs et de

détenteurs de droits, avec une attention croissante aux paysages terrestres et marins protégés par les peuples autochtones, les communautés locales, les propriétaires privés et les autres acteurs qui complètent les aires protégées gérées par des organismes publics.

Une plus grande attention doit également être portée sur les moyens d'intégrer les aires protégées traditionnelles dans le développement durable, y compris la promotion de l'infrastructure «verte» dans le cadre stratégique de réponses au changement climatique.

Téléchargez l'article en anglais :
<http://sapiens.revues.org/1254>

Plus d'info: kathy.s.mackinnon@gmail.com

A lire : une publication de la Commission de Survie des Espèces de l'UICN sur la conservation des grands singes et la certification forestière



Les grands singes et le FSC: Mise en œuvre de pratiques d'exploitation favorables aux grands singes dans les concessions forestières en Afrique centrale



Document occasionnel de la Commission de la survie des espèces de l'UICN n° 68

CSE

Résumé

La survie des grands singes est de plus en plus incertaine en Afrique. Plusieurs facteurs comme la chasse, la disparition des milieux naturels et les maladies infectieuses se conjuguent et entraînent une diminution spectaculaire des populations. Ce déclin se poursuit alors que les grands singes africains sont

des espèces de préoccupation internationale pour la conservation et que des efforts concertés ont porté depuis les années 1980 sur la création de réseaux d'aires protégées, l'élaboration de plans d'action pour la conservation et l'établissement d'accords politiques. Selon les prévisions, les tendances actuelles se poursuivront en l'absence de mesures immédiates et majeures d'atténuation des menaces. La disparition d'une espèce de grands singes, quelle qu'elle soit, serait une immense perte en termes de biodiversité africaine, de rôle écologique et de notre patrimoine commun d'évolution.

Près de 23,5%1 des forêts d'Afrique centrale sont désignées principalement pour la production. Dans le bassin du Congo (Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo), la plupart des forêts subsistant en dehors des aires protégées coïncide avec les habitats utilisés par les grands singes. Afin de préserver les espèces en danger (telles que les grands singes), il a été suggéré d'étendre les mesures de protection à d'autres types d'affectation des terres de la vaste matrice incluant les aires protégées.

Certains auteurs caractérisent les forêts secondarisées comme un « moyen intermédiaire » de préserver la biodiversité dans des paysages transformés par l'homme. En 2010, 21 Unités Forestières d'Aménagement (UFA) du bassin du Congo ont été légalement certifiées en reconnaissance de leurs efforts de gestion forestière responsable. Les concessions certifiées représentaient une superficie de 4.754 km² en 2010, dont 63,9% (3.040 km²) par le Forestry Stewardship Council (FSC), une organisation indépendante, non gouvernementale et sans but lucratif établie pour promouvoir la gestion responsable des forêts mondiales. L'intérêt croissant porté à la certification du FSC confirme que les compagnies forestières, en collaboration avec les gouvernements hôtes, sont disposées à envisager des modifications de leurs pratiques d'exploitation pour une bonne gestion sociale et environnementale nécessaire à la préservation de la biodiversité.



Il est par ailleurs crucial que les décideurs comprennent que certaines alternatives aux forêts de production, telles que les plantations de palmiers à huile, ne sont tout simplement pas compatibles avec des initiatives viables de conservation de la biodiversité.

Les monocultures excluent toute possibilité de services environnementaux et d'apport de produits forestiers non ligneux, contrairement aux forêts de production, et ne permettent pas de faire face aux besoins socioéconomiques des populations locales, une condition requise pour la certification du FSC. Il est évident que des pratiques responsables dans les forêts de production sont plus favorables à la conservation de la biodiversité que la conversion des terres en monocultures.



Ce document a pour objectif de définir un cadre permettant aux compagnies forestières adhérant à la certification du FSC de catalyser la préservation des grands singes africains. Des lignes directrices spécifiques et des considérations pratiques de collaboration entre les responsables de l'exploitation forestière et de la conservation sont présentées afin de préserver la vie sauvage. Le résultat primordial de ces partenariats sera la réduction du nombre de grands singes illégalement tués. Nous cherchons aussi à promouvoir la collaboration entre les deux groupes pour identifier les caractéristiques forestières de haute valeur pour la conservation nécessaires à la survie des grands singes dans les forêts de production, à l'échelle du paysage et au niveau local.

Ainsi, associer les données détaillées et spatiales sur les arbres, provenant des opérateurs forestiers, à l'expertise de suivi de la faune de la communauté de la conservation constituerait une mesure importante de préservation des fonctions forestières vitales et des services environnementaux dans les forêts de production. Certaines compagnies forestières pourraient employer une partie de leur personnel pour le suivi de la faune plutôt qu'effectuer les inventaires en collaboration avec des spécialistes de la conservation. Il est plus important que le suivi soit conçu et effectué

de manière à produire des informations précises et fiables que de déterminer à l'avance qui va mettre en oeuvre ces activités. Intégrer des mesures et des garanties de protection des ressources importantes pour les grands singes dans les plans d'aménagement forestier, dans les procédures opérationnelles types du gouvernement, dans les schémas de certification et dans les processus de revue améliorerait considérablement les perspectives de conservation des gorilles, des chimpanzés et des bonobos en Afrique centrale...

Téléchargez le document sur
www.primate-sg.org

Offre d'emploi

En vue de co-gérer la Réserve Nationale de Gilé (RNG) et sa périphérie en Province de Zambézia au Mozambique, la **Fondation IGF recherche un(e) Assistant(e) Technique** pour renforcer son équipe, notamment en prévision du nouveau projet de lutte contre la déforestation et la dégradation de la forêt de miombo de la RNG et de sa périphérie.

Objectif

Apporter une assistance technique à la co-gestion de la RNG et de sa périphérie, et à la préparation de la RNG au mécanisme REDD+.

Formation

Diplôme universitaire supérieur relatif à l'un des domaines suivants : gestion des ressources naturelles, gestion des aires protégées et/ou de la faune sauvage, aménagement du territoire ou autre discipline voisine pertinente pour la gestion d'une aire de conservation.

Expérience

Minimum cinq ans d'expérience de terrain en Afrique dans un domaine relatif à la conservation des ressources naturelles, à la gestion de leur utilisation durable et/ou à l'élaboration de plans de gestion d'aires protégées ; expérience avérée dans le domaine de l'administration/gestion de projets. La maîtrise des langues française et portugaise est indispensable.

Période et durée du contrat

Le contrat débutera en août 2013, pour une durée prévue de douze mois. Le contrat pourra être renouvelé pour un période supplémentaire en fonction des financements obtenus. L'Assistant(e) Technique sera basé(e) dans la RNG avec des déplacements à Gilé, Pebane, Quelimane et éventuellement Nampula.

Candidature

Merci d'adresser votre dossier au plus tard le 15 Juin 2013 par courrier électronique à l'adresse : igf@fondation-igf.fr.



La Banque africaine de développement et le WWF lancent un appel d'urgence pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages : la déclaration de Marrakech = un plan d'action en 10 points pour lutter contre le trafic d'espèces de faune et de flore sauvages

(directions 2 à 6 de la Feuille de Route pour les AP d'Afrique)

La Banque africaine de développement (BAD) et le WWF ont lancé (le 31 mai 2013) un appel conjoint à l'action pour combattre le fléau du trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages qui pille les ressources naturelles africaines et constitue une menace majeure contre le développement du continent. Ci-après sont présentés des extraits de cette déclaration, téléchargeable sur www.papaco.org.



“Le trafic d'espèces de faune et de flore sauvages est désormais plus organisé, plus lucratif, plus répandu et plus dangereux que jamais. Des braconniers véhiculés et en possession d'armes militaires abattent éléphants et rhinocéros. Les gardes responsables de la protection des espèces menacées dans les parcs deviennent eux-mêmes des cibles.

Le fléau anéantit les éléphants, les rhinocéros et d'autres espèces africaines. Des dizaines de milliers d'éléphants sont victimes du braconnage à travers l'Afrique chaque année. Les populations d'éléphants

des forêts ont chuté de plus de 60 pour cent dans le bassin du Congo au cours de la dernière décennie...

Il ne s'agit plus d'un simple phénomène local. Des réseaux criminels internationaux contrôlent ce trafic et les bénéfices servent parfois à acheter des armes et à financer des conflits civils ou le terrorisme...

Le problème n'est pas simplement environnemental. La violence et les ravages menacent la paix et l'état de droit, les revenus perçus du tourisme et d'autres utilisations de la faune et de la flore sauvages dans plusieurs pays africains, ainsi que certaines communautés, parmi les plus pauvres et les plus vulnérables, dont les moyens de subsistance dépendent de la faune et de la flore sauvages. Le trafic concerne également des espèces qui font l'objet de commerce légal qui, lorsqu'il est effectué de manière durable et avec une bonne traçabilité, génère des bénéfices substantiels pour les communautés locales. Le trafic d'espèces de faune et de flore sauvages entrave les efforts gouvernementaux de lutte contre d'autres commerces illicites, d'armes ou de drogue par exemple. Il alimente le crime et la corruption et compromet la sécurité régionale.



En d'autres termes, le trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages ébranle les fondements du développement en Afrique et anéantit certains résultats sociaux et économiques durement acquis par le continent au cours de ces dernières années...

C'est la hausse de la demande de produits issus de la flore et de la faune sauvages qui est le facteur majeur d'intensification de ce trafic. Les défenses, les os et les cornes d'animaux tués en Afrique alimentent les marchés du monde entier. Les produits de contrebande

se retrouvent en Asie, en Amérique du Nord, en Europe comme ailleurs. Les prix exorbitants de ces produits illégaux s'expliquent par la hausse de la demande. Le commerce illicite d'espèces de faune et de flore sauvages représente un montant annuel de 8 à 10 milliards de dollars. Il constitue, avec le trafic d'armes et de drogue et la traite d'êtres humains, l'un des crimes transnationaux organisés les plus profitables au monde. Et il connaît une croissance rapide...

Nous devons édifier des partenariats solides pour lutter contre le trafic mondial illicite d'espèces de faune et de flore sauvages. C'est pourquoi nous lançons une nouvelle réponse concertée aujourd'hui.

1) Bâtir la collaboration contre le trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages

La faune et la flore sauvages constituent des ressources mondiales précieuses que nous devons protéger et préserver. Nous réaffirmons que les espèces menacées ont une valeur irremplaçable et commune. Nous incitons vivement tous les pays et leurs citoyens à agir rapidement pour lutter contre le trafic illégal d'espèces de faune et de flore sauvages en Afrique et à travers le monde entier. Pour parvenir à une collaboration efficace en matière de protection de la faune et de la flore sauvages en Afrique, nous insistons sur la nécessité de :

Action 1

Initier ou rejoindre des accords bilatéraux, régionaux et/ou internationaux de coopération pour lutter contre le trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages, en particulier entre les pays qui partagent les mêmes routes commerciales de trafic.

Action 2

Approfondir et mettre en œuvre la collaboration avec les institutions internationales chargées de la lutte contre le trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages, telles que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Interpol, l'Organisation mondiale des douanes, la Banque mondiale et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages.

Action 3

Promouvoir la notion, au niveau national et international, que le trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages est un crime grave, aux conséquences considérables bien au-delà de la protection des espèces pour la sécurité nationale, l'état de droit et d'autres formes de criminalité organisée.

2) Renforcer l'application des lois

Le trafic est favorisé par la perméabilité des frontières, la complicité de fonctionnaires et des réseaux puissants du crime organisé, autant d'éléments qui affaiblissent notre sécurité à tous. Nous reconnaissons la menace que constitue le trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages sur la souveraineté des nations et le bien-être des populations. Nous combattons donc ce crime de façon similaire et coordonnée aux efforts de lutte contre d'autres formes de trafic illicite, contre la corruption et contre le blanchiment d'argent. Pour lutter contre le trafic d'espèces de faune et de flore sauvages en Afrique, nous insistons sur la nécessité de :

Action 4

Renforcer les ressources financières et humaines et l'efficacité de l'application des législations sur la faune et la flore sauvages, les contrôles commerciaux et la surveillance pour lutter contre ce problème aux niveaux local, national, régional et international.



Action 5

Établir des unités spécialisées de la CITES au sein des douanes pour fournir expertise et ressources, notamment pour identifier les spécimens et renforcer la capacité des services douaniers à déceler et saisir les produits illicites issus de la flore et de la faune sauvages, et ce, grâce à une augmentation de la formation, des ressources et du temps consacré par chaque douanier à la détection des produits illicites.

Action 6

Promouvoir la création d'un Groupe d'appui national sur la sécurité environnementale (NEST) ou d'une structure coopérative similaire impliquant plusieurs organismes, sur la base des recommandations d'Interpol et y participer activement. Ce groupe d'appui inclurait la police, les douanes, les agences environnementales,

d'autres organismes spécialisés, les procureurs, les organisations non gouvernementales et les partenaires intergouvernementaux.

3) Appliquer la loi dans toute sa rigueur pour punir les crimes liés à la faune et à la flore sauvages

Pour lutter contre le trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages, nous devons nous assurer que les coupables sont punis avec toute la rigueur de la loi, afin de dissuader toute implication criminelle. À cet effet, nous insistons sur la nécessité de :

Action 7

Renforcer le secteur judiciaire par une meilleure sensibilisation, une amélioration des capacités et une augmentation des ressources afin que les coupables de trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages soient poursuivis efficacement, que la loi soit appliquée dans toute sa rigueur et les sanctions appliquées les plus sévères possibles.

Action 8

Si nécessaire, modifier ou mettre à jour la législation afin que le trafic illicite d'espèces protégées de faune et de flore, soit une infraction punissable d'au minimum quatre ans d'emprisonnement, afin que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime puisse être utilisé comme base de coopération internationale et d'appui juridique mutuel.

Action 9

S'assurer que les suspects appréhendés pour trafic d'espèces de faune et de flore sauvages sont traités comme des criminels dangereux, y compris s'il s'agit d'effectuer une enquête sur d'autres infractions non liées à la faune et à la flore sauvages et de saisir potentiellement les biens des suspects arrêtés.

Action 10

Faire savoir publiquement que le trafic de faune et de flore sauvages est un crime grave en vertu des lois nationales, en mettant en relief notamment des poursuites ayant abouti à des sanctions importantes.

4) Réduire la demande de produits illicites de la faune et de la flore sauvages

À long terme, le trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages ne peut être combattu que si la demande pour ces produits baisse. En conséquence, nous insistons sur la nécessité de campagnes dirigées par les gouvernements et fondées sur une recherche solide pour réduire la demande, tout en appliquant des stratégies ciblées pour influencer le comportement des consommateurs...



Pour supporter cette initiative, l'Afbd et le WWF vous proposent d'envoyer un courrier électronique à combatiwt@afdb.org en incluant votre nom, organisation et pays.

Plus d'info : Gemma Parkes, gparkes@wwfint.org

Offre d'emploi

La Fondation pour les Savanes Ouest Africaine (FSOA) recrute son Directeur Exécutif

La FSOA vise à générer des flux de revenus durables pour la protection et la gestion des écosystèmes de savane du Nord Bénin qui couvrent les parcs de la Pendjari et du W. Elle complétera les financements provenant du budget de l'Etat et des revenus de la chasse sportive et du tourisme.

A terme, il est prévu que cette fondation contribue au financement durable de l'ensemble du complexe des aires protégées du W-Arly-Pendjari (WAP).

Agissant pour la FSOA, le Département Recrutement de la Société Afrique Conseil recherche le Directeur Exécutif de la fondation dont le profil est :

- être de nationalité béninoise et être âgé de 55 ans au plus ;
- avoir un diplôme universitaire (bac + 5 ans au minimum) dans les domaines de la gestion et du management et au moins 10 ans d'expériences dans l'un des domaines de la gestion, finances, management ou autres domaines connexes ;
- une excellente capacité de gestion des ressources humaines, techniques, administratives et financières ;
- des aptitudes en leadership négociation et mobilisation de ressources financières ;
- des capacités de communication, particulièrement dans la rédaction des rapports et propositions de requêtes à adresser aux partenaires techniques et financiers et agences de financement ;
- une bonne maîtrise du français et de l'anglais ;
- une bonne maîtrise de l'outil informatique, (Word, Excel, Power Point) ;

Le Directeur Exécutif est chargé de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration, auquel il doit, en retour, rendre compte. Il est responsable de la gestion quotidienne des ressources humaines, financières et matérielles de la FSOA dont il assure le bon fonctionnement.

Les candidats (es) intéressés (es) par le présent avis sont priés (es) de s'inscrire sur le site web de Afrique Conseil au www.afriqueconseil.com à partir des formulaires de lettre de motivation et de curriculum vitae (CV) prévus à cet effet.

NAPA – CONTACTS

www.papaco.org et www.iucn.org

geoffroy.mauvais@iucn.org	Programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation – PAPACO UICN-ESARO (Afrique Est/Sud)
leo.niskanen@iucn.org christine.mentzel@iucn.org	Coordination Programme Aires de Conservation et Diversité des Espèces – CASD Chargée de programme BIOPAMA – Patrimoine Mondial UICN-PACO (Afrique Ouest/Centre)
sebastien.regnaut@iucn.org bora.masumbuko@iucn.org youssouph.diedhiou@iucn.org iacina.kone@iucn.org	Coordination Programme Aires Protégées Chargée de programme Climat Chargé de programme Patrimoine Mondial Chargé de programme Territoires de Conservation – Appui aux ONG
thomas.bacha@iucn.org arsene.sanon@iucn.org florence.mazzocchetti@iucn.org	Chargé du Projet Petites Initiatives (PPI) – Appui aux ONG Chargé du Projet Petites Initiatives (PPI) – Appui aux ONG Chargée de programme Aires Protégées Forestières – Bassin du Congo

Les opinions exprimées dans cette lettre ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN